



Permis de conduire Européen

Par **Stephane_18**, le **15/03/2019** à **16:48**

Bonjour, le 25/02/17 je me suis fais suspendre mon permis de conduire Roumain pour 3 mois, pour excès de vitesse , nous somme le 15/03/2019, et je n'est jamais revue mon permis alors que la préfecture de Paris m'a assuré qu'ils le renvoie dans mon pays. Le 08/03/18 j'ai procédé a l'échange du permis en permis Francais, mais toujours rien depuis cette date. A cet même date je suis aller dans mon pays en Roumanie déclaré mon permis perdue puisque partout en France ou je suis aller le chercher on me disait qu'il n'y est pas et on ma redonner un nouveau permis. Ma question au jour d'aujourd'hui est : est-ce que j'ai le droit de conduire ? Car ma suspension était que de 3mois , mais malgré sa dans leur fichier a la police c'est marquer aucun droit , et je comprend pas car le territoire français ne peux pas annuler un pays européen.Pouvez vous m'apporter une réponse s'il vous plaît ? Merci

Par **LESEMAPHORE**, le **15/03/2019** à **19:05**

Bonjour

AUCUN DROIT dans le fichier en rapport du numéro de permis saisi, correspond à une demande d'échange refusée car aucun droit a conduire dans le pays de delivrance du PC étranger .

Vous seul savez pourquoi votre permis est invalide en Roumanie. sauf erreur des services .

Vous etes en droit de conduire avec le duplicata de votre PC roumain ,(qui n'est donc pas invalide) mais l'échange est obligatoire si apparait au fichier la mention de votre infraction donnant lieu à perte de points , ou sera, si vous commettez une infraction donnant lieu à perte de points .